



33 rue Porte Saint Nicolas  
BP 90010  
86201 LOUDUN  
☎ 05 49 98 11 79  
courriel : [ce.0860765p@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0860765p@ac-poitiers.fr)  
<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-chavagnes-st-joseph>

## *RENTREE 2023-2024*

### **CLASSES DE SIXIEME**

#### **LA RENTREE EST FIXEE AU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023**

**8h** ..... : appel des élèves et présentation des professeurs principaux  
**8h30** ..... : prise en charge de chaque classe par le professeur principal  
**10h15**..... : récréation  
**10h30**..... : installation dans les classes

L'accueil des élèves est possible à partir de **7h30**

- **Prévoir éventuellement un sac supplémentaire pour les manuels scolaires qui seront remis le jour de la rentrée.**
- **Le jour de la rentrée, remettre au professeur principal l'attestation d'assurance scolaire de septembre 2023 à juin 2024**
- Les cours auront lieu selon l'emploi du temps dès le mardi 5 septembre

**Une réunion d'information pour toutes les familles des élèves de sixième est prévue *le lundi 11 septembre 2023 à 18h dans les locaux du collège.***

### **CLASSES DE CINQUIEME, QUATRIEME ET TROISIEME**

#### **LA RENTREE EST FIXEE AU MARDI 5 SEPTEMBRE 2023**

**8h** ..... : accueil et appel sur la cour principale (cour du haut)

- **Prévoir éventuellement un sac supplémentaire pour les manuels scolaires qui seront remis le jour de la rentrée.**
- **Le jour de la rentrée, remettre au professeur principal l'attestation d'assurance scolaire de septembre 2023 à juin 2024**

**Les professeurs principaux et le chef d'établissement rencontreront les familles des élèves lors de la réunion de rentrée des :**

**Cinquièmes ➤ le jeudi 14 septembre 2023 à 18h**

**Quatrièmes ➤ le lundi 18 septembre 2023 à 18h**

**Troisièmes ➤ le lundi 25 septembre 2023 à 18h**

## ***INFORMATIONS GENERALES***

Pour consulter le site « *Ecole directe* » *un code parent confidentiel* vous a été communiqué par mail: vous pourrez suivre la scolarité de votre enfant ainsi que toute la partie comptable vous concernant (réserve/annulation repas cantine sous 48h, cotisations...). Un code élève sera communiqué à la rentrée à votre enfant pour son travail scolaire.

**Une journée « intégration » des 6èmes aura lieu en septembre** (l'organisation vous sera communiquée à la rentrée)

**La journée «Portes Ouvertes » est fixée au samedi 9 mars 2024**

**Formation PCS1** (« prévention et secours civiques de niveau 1 ») : les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> qui le souhaitent bénéficieront de cette formation.

**Responsable Vie Scolaire** : M. MARTINEAU 05.49.98.98.38 (règles de vie, absences, retenues...)

## ***PARTICIPATION FAMILIALE***

Pour l'organisation de l'établissement et la vôtre, nous vous recommandons le prélèvement automatique. Si vous choisissez un autre règlement prendre rendez-vous avec le service comptabilité pour mettre en place un échéancier.

| <b>PARTICIPATION FAMILIALE MENSUELLE</b>                                                                                                        | <b>TICKET REPAS</b>                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>20 €</b> (frais d'inscription)<br>+ <b>56 € sur 10 mois</b> à partir de septembre<br>(voir condition financière du contrat de scolarisation) | <b>5,19€</b><br>(prélèvement mensuel) |

## ***FRAIS MANUELS SCOLAIRE, AGENDAS, TD, LIVRES...***

Les manuels scolaires sont fournis par l'établissement et une participation de 3€ est requise pour leur entretien.

Nous vous demanderons de veiller à ce que votre enfant en prenne le plus grand soin (couverture impérative). Un état est effectué en début et en fin d'année.

L'agenda-carnet de correspondance vendu par l'établissement est obligatoire pour tous les élèves (7,50€), ainsi que les cahiers de travaux dirigés, ceux-ci vous seront facturés et prélevés dans le courant du premier trimestre

Les livres de poche de lecture suivie, en français seront directement commandés ou prêtés par l'établissement afin de réduire les coûts et de s'assurer du choix de l'édition. Ils vous seront facturés au moment de leur utilisation.

Les manuels, agendas et TD seront distribués directement aux élèves le jour de la rentrée

## ***ASSURANCES SCOLAIRES***

L'assurance scolaire est **indispensable** en ce qui concerne les activités obligatoires d'enseignement se déroulant pendant le temps scolaire à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux de l'établissement.

De plus, dans le cadre des **activités facultatives** proposées par l'établissement, l'assurance est **obligatoire**

1. pour les dommages dont vos enfants seraient les auteurs (assurance responsabilité civile)
  2. pour les dommages qu'ils pourraient subir
    - avec l'intervention d'un ou plusieurs tiers (responsabilité civile du ou des tiers)
    - sans l'intervention d'un tiers (assurance individuelle accidents corporels).
- Le Directeur est donc habilité à refuser la participation d'un élève à une des ces activités facultatives lorsque son assurance ne présente pas les garanties suffisantes exigées.

Exemples d'activités facultatives :

- sorties et voyages scolaires
- visites diverses proposées par les enseignants en complément de leurs cours
- etc...

Nous vous demandons de bien vouloir vérifier **l'existence d'une assurance individuelle accidents corporels** concernant vos enfants (en plus de la responsabilité civile). Dans le cas contraire, nous vous invitons à en prendre une.

Si vous le souhaitez, vous aurez la possibilité de souscrire à La Mutuelle Saint Christophe de l'enseignement privé par l'intermédiaire de l'établissement, la souscription d'un contrat intégrant les garanties relatives à la responsabilité civile et à l'individuelle accidents corporels. (11,50€/an)